

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-100

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			• (1)			
P2 Service d'utilité publique				• (2)		
R - Récréatif						
R1 Extensive					• (3)	
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	4000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple					•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré	•	•				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-101

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•	•				
H2 Bifamiliale			•			
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle				• (1)		
P2 Service d'utilité publique					• (2)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						• (3)
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•		•	•	•	•
Jumelé		•				
Contigu		•				
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	2			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	3000	1500	1500	1500
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	50	30	30	30
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple					•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-102

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale	● (1)					
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		●				
P2 Service d'utilité publique			● (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	50%	50%	50%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	1500			
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●			
Entreposage extérieur	●	●	●			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C211, C219

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-103

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			•			
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle				• (1)		
P2 Service d'utilité publique					• (2)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						• (3)
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	•
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	4000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple			•	•		•
Entreposage extérieur					•	•
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-104

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		• (1)				
P2 Service d'utilité publique			• (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107
(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-105

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité					
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle		● (1)			
P2 Service d'utilité publique			● (2)		
R - Récréatif					
R1 Extensive				● (3)	
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière					
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	●	●	●	●	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60				
Largeur (min.)	7				
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●				
Location de chambres	●				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					
Garde de chevaux					
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●				
Usage multiple				●	
Entreposage extérieur		●	●	●	
Projet intégré	●				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- 1) P107
- 2) P207
- 3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-106

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation				
H1 Unifamiliale				
H2 Bifamiliale				
H3 Multifamiliale				
H4 Collective				
C - Commerce				
C1 Première nécessité				
C2 Locale				
C3 Hébergement				
C4 Artérielle				
C5 Commerce automobile				
C6 Service pétrolier				
I - Industriel				
I1 Légère				
I2 Lourde				
P - Public et institutionnel				
P1 Institutionnelle			• (2)	
P2 Service d'utilité publique	• (1)			
R - Récréatif				
R1 Extensive		• (3)		
R2 Intensive				
A - Agricole				
A1 Activité agricole (LPTAA)				
A2 Activité agricole et forestière				
EX - Activité d'extraction				
EX1 Activité d'extraction				
Mode d'implantation				
Isolé	•	•	•	
Jumelé				
Contigu				
Marges				
Avant (min.)	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	
Hauteur du bâtiment				
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment				
Sup. d'implantation - m ² (min.)				
Largeur (min.)				
Profondeur (min.)				
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
Superficie du terrain - m² (min.)				
	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)				
	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)				
	30	30	30	
Activités professionnelles à domicile				
Atelier d'artistes et d'artisans				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel				
Location de chambres				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				
Garde de chevaux				
Activité liée à la ressource				
Usage mixte				
Usage multiple		•	•	
Entreposage extérieur	•	•	•	
Projet intégré				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) P104, P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATION

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-107

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			● (1)			
P2 Service d'utilité publique				● (2)		
R - Récréatif						
R1 Extensive					● (3)	
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	4000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple					●	
Entreposage extérieur			●	●	●	
Projet intégré	●	●				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107
(1) P207
(3) R105

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-108

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			● (1)			
P2 Service d'utilité publique				● (2)		
R - Récréatif						
R1 Extensive					● (3)	
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	1500	1500	1500	
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30	30	30	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple				●		
Entreposage extérieur			●	●	●	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-109 (1 de 2)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité			•		
C2 Locale				•	
C3 Hébergement					• (1)
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière					
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	3	3	3	3	3
Latérales (min.)	3	3	3	3	3
Arrière (min.)	3	3	3	3	3
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%	40%	40%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	1500	1500	1500
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30	30	30
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•				
Location de chambres	•				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					
Garde de chevaux					
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•			
Usage multiple			•	•	•
Entreposage extérieur					•
Projet intégré					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C301

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-109 (2 de 2)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier	● (2)					
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		● (3)				
P2 Service d'utilité publique			● (4)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	3	3	3			
Latérales (min.)	3	3	3			
Arrière (min.)	3	3	3			
Taux d'implantation (max.)	40%	40%	40%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	1500			
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●					
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C602

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P107
(4) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-110

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	1500			
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-111

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			● (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				● (2)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	4000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur			●	●		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-112

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité	●					
C2 Locale						
C3 Hébergement		●				
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			● (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				● (2)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●		●		
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-113

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale		•			
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité					
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle			• (1)		
P2 Service d'utilité publique				• (2)	
R - Récréatif					
R1 Extensive					• (3)
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière					
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7		
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500	1500	1500	1500	1500
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30	30	30
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•				
Location de chambres	•				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette					
Garde de chevaux					
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•				
Usage multiple				•	
Entreposage extérieur			•	•	•
Projet intégré					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-114

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	●						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité		●					
C2 Locale			●				
C3 Hébergement							
C4 Artérielle				● (1)			
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle					● (2)		
P2 Service d'utilité publique						● (3)	
R - Récréatif							
R1 Extensive							● (4)
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	●	●	●	●	●	●	●
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7	7		
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Longueur de façade du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●						
Atelier d'artistes et d'artisans	●						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●						
Location de chambres	●						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●						
Usage multiple		●	●				●
Entreposage extérieur					●	●	●
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C410, C-411

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P107
(3) P207
(4) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-115

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité	●					
C2 Locale		●				
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						● (3)
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier			●			
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle				● (1)		
P2 Service d'utilité publique					● (2)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	●
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●				●
Entreposage extérieur			●		●	●
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P101, P102
(3) C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-05	30 avril 2026

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-116

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			• (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur			•			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-117

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (1)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-118

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		●				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (1)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	10000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	50	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-119

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		●				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (1)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-120

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			•			
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-121

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité			•				
C2 Locale			• (1)				
C3 Hébergement							
C4 Artérielle					• (2)		
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							•
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle					• (3)		
P2 Service d'utilité publique						• (4)	
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60	60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7	7
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	4000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•					
Usage multiple			•				•
Entreposage extérieur				•	•	•	
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C222
(3) P107
(4) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-122

SAINT-HIPPOLYTE

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré						

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
- (2) R105

NOTES

<p>Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement</p>
--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-123 (1 de 2)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité		•					
C2 Locale			•				
C3 Hébergement				•			
C4 Artérielle					• (1)		
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier						• (2)	
I - Industriel							
I1 Légère							• (3)
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60	60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7	7
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple		•	•		•	•	•
Entreposage extérieur					•		•
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) I107

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C507

NOTES

(1) Le stationnement ou le remisage de véhicules lourds est interdit.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-123 (2 de 2)

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		• (4)				
P2 Service d'utilité publique			• (5)(6)			
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé						
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)						
Latérales (min.)						
Arrière (min.)						
Taux d'implantation (max.)						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		•				
Entreposage extérieur	•					
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(4) P102, P104
(6) P208

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(5) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-124

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	4000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-125

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité		•					
C2 Locale			•(1)				
C3 Hébergement				•(2)			
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier					•		
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle						•(3)	
P2 Service d'utilité publique							•
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60	
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7	
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•						
Usage multiple		•	•	•	•	•	
Entreposage extérieur				•	•	•	•
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C303

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C222
(3) P107

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-126

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			●			
C2 Locale				●(1)		
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique					● (2)(3)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	4000	3000	3000	4000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●	●		
Entreposage extérieur					●	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) P102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C222
(2) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-127

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	• (1)(2)					
P2 Service d'utilité publique		• (3)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•		•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107
(3) P207
(4) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-128

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			●			
C2 Locale				● (2)		
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60		60	60		
Largeur (min.)	7		7	7		
Profondeur (min.)			1	1		
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	3000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●					
Usage multiple			●	●		
Entreposage extérieur		●				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C206, C209, C211, C220, C221

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-129

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		●				
C2 Locale		●				
C3 Hébergement			●			
C4 Artérielle				● (1)		
C5 Commerce automobile					●(2)	
C6 Service pétrolier					●	
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle					● (3)	
P2 Service d'utilité publique					● (4)	
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	●
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	3				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●					
Usage multiple		●	●	●	●	●
Entreposage extérieur			●	●	●	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C507

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) P107

(4) P207

NOTES

(1) Le stationnement ou le remisage de véhicules lourds est interdit.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-130

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-131

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		●				
C2 Locale		●				
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile			●			
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-132

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale		•					
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité			•				
C2 Locale				•			
C3 Hébergement							
C4 Artérielle					• (1)		
C5 Commerce automobile						• (2)	
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							•
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•	•	•	•
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	5	5
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	30%	30%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60	60	60	60
Largeur (min.)	7	7	7	7	7	7	7
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2	1	1	1	1	1

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	50	50
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	30	30

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple					•	•	
Entreposage extérieur						•	
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C407, C408, C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C502

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-133

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	●					
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5					
Latérales (min.)	5					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation (max.)	50%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	1500					
Longueur de façade du terrain (min.)	30					
Profondeur du terrain (min.)	30					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-134

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		●				
C2 Locale			●			
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●			
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-200

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-201

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-202

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-203

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (2)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(3) R105

NOTES

(2) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-204

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité					
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle					
P2 Service d'utilité publique		●			
R - Récréatif					
R1 Extensive			● (2)		
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière				● (1)	
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	●	●	●	●	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	10	10	10	15	
Latérales (min.)	10	10	10	15	
Arrière (min.)	10	10	10	15	
Taux d'implantation (max.)	20%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60				
Largeur (min.)	7				
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●				
Location de chambres	●				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	●				
Garde de chevaux					
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple			●		
Entreposage extérieur		●	●	●	
Projet intégré	●				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-205

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-206

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		●				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (1)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux	●					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-207

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 202

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-208

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		●				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (1)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-209

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique	● (1)					
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5					
Latérales (min.)	5					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation (max.)	30%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000					
Longueur de façade du terrain (min.)	50					
Profondeur du terrain (min.)	30					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur	●					
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-210

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité					
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle					
P2 Service d'utilité publique		● (1)			
R - Récréatif					
R1 Extensive			● (3)		
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière				● (2)	
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	●	●	●	●	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	5	5	5	15	
Latérales (min.)	5	5	5	15	
Arrière (min.)	5	5	5	15	
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60				
Largeur (min.)	7				
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●				
Location de chambres	●				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	●				
Garde de chevaux					
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple			●		
Entreposage extérieur		●	●	●	
Projet intégré	●				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(3) R105

NOTES

(2) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-211

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	• (1)					
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive		• (2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•				
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P108

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-212

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale		•				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité			• (1)			
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle			• (2)			
P2 Service d'utilité publique				• (3)		
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%	30%	30%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 3	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 18	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60	60		
Largeur (min.)	7	7	7	7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•	•				
Usage multiple			•	•	•	
Entreposage extérieur			•	•	•	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) C107
- (2) P107
- (3) P207

NOTES

<p>Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.</p>

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-213

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-214

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-215

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-216

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-217

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité		• (1)			
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle					
P2 Service d'utilité publique			• (2)		
R - Récréatif					
R1 Extensive				• (3)	
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière					
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	5	5	5	5	
Latérales (min.)	5	5	5	5	
Arrière (min.)	5	5	5	5	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60			
Largeur (min.)	7	7			
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	3000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•				
Location de chambres	•				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				
Garde de chevaux					
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•				
Usage multiple		•		•	
Entreposage extérieur			•	•	
Projet intégré	•				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) C107
- (2) P207
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-218

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive	● (2)					
R2 Intensive		● (1)				
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000				
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150				
Profondeur du terrain (min.)	100	100				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●					
Entreposage extérieur	●					
Projet intégré		●				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R202 (centre de vacances sans activités de dépanneur, restaurant ou auto-cuisine - (les équipements de cuisine pour la clientèle du centre doivent être localisés dans un bâtiment communautaire)).

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-219

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-220

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-221

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité		• (1)			
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle					
P2 Service d'utilité publique			• (2)		
R - Récréatif					
R1 Extensive				• (4)	
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière					• (3)
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	•
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	5	5	5	15	15
Latérales (min.)	5	5	5	15	15
Arrière (min.)	5	5	5	15	15
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%	10%

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60				
Largeur (min.)	7				
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	3000	40000
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	150
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	30	100

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•				
Location de chambres	•				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				
Garde de chevaux					
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple			•		
Entreposage extérieur			•	•	•
Projet intégré					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C107
(3) A202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207
(4) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-222

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-223

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (2)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux	●					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(3) R105

NOTES

(2) Un maximum de 6 unités animales est autorisé pour les nouveaux établissements agricoles.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-224

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●					
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-225

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale		●				
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	2				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

--

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-226

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	● (1)					
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5					
Latérales (min.)	5					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation (max.)	10%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000					
Longueur de façade du terrain (min.)	50					
Profondeur du terrain (min.)	30					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●					
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P103, P102

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-227

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	●(1)					
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive		● (2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●				
Entreposage extérieur		●				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P107

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-228

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle	• (1)					
C5 Commerce automobile		• (2)				
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•				
Entreposage extérieur	•	•				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) C407, C408

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) C502

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone C-229

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		● (1)				
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●					
Usage multiple		●				
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) C107

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-300

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-301

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-302

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-303

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive				•		
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière					•	
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5	15	
Latérales (min.)	5	5	5	5	15	
Arrière (min.)	5	5	5	5	15	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60			60		
Largeur (min.)	7			7		
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150	150	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	•					
Usage multiple			•	•		
Entreposage extérieur		•	•	•	•	
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
- (2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-304

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				●		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux	●					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte	●					
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
- (2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-305

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité		●				
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique			● (1)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				●		
R2 Intensive					●	
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15	15	
Latérales (min.)	15	15	15	15	15	
Arrière (min.)	15	15	15	15	15	
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000	40000	40000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150	150	
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		●		●	●	
Entreposage extérieur			●	●	●	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-306

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (2)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
- (2) A204, A205, A206
- (3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-307

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	15						
Latérales (min.)	15						
Arrière (min.)	15						
Taux d'implantation (max.)	10%						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	6 / 12						
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000						
Longueur de façade du terrain (min.)	150						
Profondeur du terrain (min.)	100						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

<p>Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement</p>
--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-308

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min.)	15	15	15			
Arrière (min.)	15	15	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-309

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●				
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-310

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive	● (1)					
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5					
Latérales (min.)	5					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation (max.)	10%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000					
Longueur de façade du terrain (min.)	150					
Profondeur du terrain (min.)	100					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur	●					
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R202 (les équipements de cuisine pour la clientèle du centre doivent être localisés dans un bâtiment communautaire)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-311

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●				
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone Rec-312

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive				●		
R2 Intensive	● (1)					
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						
Mode d'implantation						
Isolé	●			●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5			15		
Latérales (min.)	5			15		
Arrière (min.)	5			15		
Taux d'implantation (max.)	10%			10%		
Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2			1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12			6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						
Superficie du terrain - m² (min.)	40000			10000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150			50		
Profondeur du terrain (min.)	100			100		
Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						
Usage mixte						
Usage multiple				●		
Entreposage extérieur	●			●		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R202 (les équipements de cuisine pour la clientèle du centre doivent être localisés dans un bâtiment communautaire)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-313

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●				
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-314

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	30%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-315

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min.)	15	15	15			
Arrière (min.)	15	15	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000	40000			
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150			
Profondeur du terrain (min.)	265	265	265			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-316

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	15		
Latérales (min.)	5	5	5	15		
Arrière (min.)	5	5	5	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-317

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	15	15	15		
Latérales (min.)	5	15	15	15		
Arrière (min.)	5	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-318

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique	● (1)					
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive		● (2)				
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)		60				
Largeur (min.)		7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000				
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150				
Profondeur du terrain (min.)	100	100				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur	●	●				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R202 (les équipements de cuisine pour la clientèle du centre doivent être localisés dans un bâtiment communautaire)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-319

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3 000	3 000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●				
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-320

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15	15		
Latérales (min.)	5	5	15	15		
Arrière (min.)	5	5	15	15		
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) P207

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-321

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	•				
H2 Bifamiliale					
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité					
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle					
P2 Service d'utilité publique		• (1)			
R - Récréatif					
R1 Extensive			• (2)		
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière				•	
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•	•	•	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	5	5	15	15	
Latérales (min.)	5	5	15	15	
Arrière (min.)	5	5	15	15	
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60				
Largeur (min.)	7				
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	10000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50	
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•				
Location de chambres	•				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				
Garde de chevaux					
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple			•		
Entreposage extérieur		•	•	•	
Projet intégré	•				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) R105

NOTES

(1) P207

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-322

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		•				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (1)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				•		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5	5		
Latérales (min.)	5	5	5	5		
Arrière (min.)	5	5	5	5		
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000	10000		
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50		
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•	•		
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-323

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	• (1)					
P2 Service d'utilité publique		• (2)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15			
Latérales (min.)	5	5	15			
Arrière (min.)	5	5	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	10000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	100			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•	•			
Entreposage extérieur	•	•	•			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P104, P108
(2) P202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(3) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-324

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5				
Latérales (min.)	5	5				
Arrière (min.)	5	5				
Taux d'implantation (max.)	30%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 2 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-325

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique							
R - Récréatif							
R1 Extensive							
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière							
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•						
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	15						
Latérales (min.)	15						
Arrière (min.)	15						
Taux d'implantation (max.)	10%						

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2						
En mètres (min. / max.)	6 / 12						
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000						
Longueur de façade du terrain (min.)	150						
Profondeur du terrain (min.)	100						

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile							
Atelier d'artistes et d'artisans							
Log. supplémentaire ou intergénérationnel							
Location de chambres							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple							
Entreposage extérieur							
Projet intégré							

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-326

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation							
H1 Unifamiliale	•						
H2 Bifamiliale							
H3 Multifamiliale							
H4 Collective							
C - Commerce							
C1 Première nécessité							
C2 Locale							
C3 Hébergement							
C4 Artérielle							
C5 Commerce automobile							
C6 Service pétrolier							
I - Industriel							
I1 Légère							
I2 Lourde							
P - Public et institutionnel							
P1 Institutionnelle							
P2 Service d'utilité publique		• (1)					
R - Récréatif							
R1 Extensive			• (2)				
R2 Intensive							
A - Agricole							
A1 Activité agricole (LPTAA)							
A2 Activité agricole et forestière				•			
EX - Activité d'extraction							
EX1 Activité d'extraction							

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation							
Isolé	•	•	•	•			
Jumelé							
Contigu							
Marges							
Avant (min.)	10	5	10	10			
Latérales (min.)	10	5	10	10			
Arrière (min.)	10	5	10	10			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment							
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment							
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60						
Largeur (min.)	7						
Profondeur (min.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	3000	3000	3000	10000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30	100			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•						
Atelier d'artistes et d'artisans	•						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•						
Location de chambres	•						
Gîte touristique (B&B)							
Fermette	•						
Garde de chevaux							
Activité liée à la ressource							

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte							
Usage multiple			•				
Entreposage extérieur		•	•	•			
Projet intégré	•						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-327

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			•			
Entreposage extérieur		•	•			
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone H-328

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive		● (1)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière			● (2)(3)			
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	30%	30%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60	60			
Largeur (min.)	7	7	7			
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1	1	1			

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) A202

NOTES

(3) La garde d'un maximum de 5 unités animales

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-329

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle	●(1)(2)					
P2 Service d'utilité publique		●(3)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			●(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	15			
Latérales (min.)	5	5	15			
Arrière (min.)	5	5	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	10000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	100			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●	●	●			
Entreposage extérieur	●	●	●			
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P104, P108
(3) P202

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(4) R105

NOTES

(2) Pour l'usage P104, la superficie maximale de plancher brute de tout bâtiment de bureaux est limitée à 3 000 m².

Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi à l'extérieur du corridor riverain localisé sur une rue existante. Dans les autres cas, voir le *Règlement de lotissement*.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-06	30 avril 2026

Date: 16 février 2026

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-400

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			• (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé		•	•			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15				
Latérales (min.)	15	15				
Arrière (min.)	15	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000				
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150				
Profondeur du terrain (min.)	100	100				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		•				
Entreposage extérieur	•	•				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

- (1) P207
(2) R105

NOTES

<p>Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.</p>

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone A-500

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	● (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)		●				
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	15				
Latérales (min.)	5	15				
Arrière (min.)	5	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux	●					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		●				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'habitation doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les dispositions des articles 101 à 105 de la LPTAA ou bénéficier d'une autorisation à des fins autres que l'agriculture avant le 18 mars 2008.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone A-501

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	• (1)					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)		•				
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	15				
Latérales (min.)	5	15				
Arrière (min.)	5	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•					
Atelier d'artistes et d'artisans	•					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•					
Location de chambres	•					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	•					
Garde de chevaux	•					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple						
Entreposage extérieur		•				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

--

NOTES

(1) L'habitation doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les dispositions des articles 101 à 105 de la LPTAA ou bénéficier d'une autorisation à des fins autres que l'agriculture avant le 18 mars 2008.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone A-502

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	• (1)				
H2 Bifamiliale					
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité					
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle					
P2 Service d'utilité publique					
R - Récréatif					
R1 Extensive					
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)		•			
A2 Activité agricole et forestière					
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation					
Isolé	•	•			
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	5	15			
Latérales (min.)	5	15			
Arrière (min.)	5	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60				
Largeur (min.)	7				
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	•				
Atelier d'artistes et d'artisans	•				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	•				
Location de chambres	•				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	•				
Garde de chevaux	•				
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple					
Entreposage extérieur		•			
Projet intégré					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) L'habitation doit être liée à une exploitation agricole ou respecter les dispositions des articles 101 à 105 de la LPTAA ou bénéficier d'une autorisation à des fins autres que l'agriculture avant le 18 mars 2008.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-600

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P 207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-601

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)(3)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15			
Latérales (min.)	15	15	15			
Arrière (min.)	15	15	15			
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000			
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150			
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) R104

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

(3) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-602

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
10171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-603

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle		● (1)				
P2 Service d'utilité publique			● (2)			
R - Récréatif						
R1 Extensive				● (3)(5)		
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière					● (4)	
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●	●	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15	15	
Latérales (min.)	15	15	15	15	15	
Arrière (min.)	15	15	15	15	15	
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60				
Largeur (min.)	7	7				
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150	150	
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●	●		
Entreposage extérieur		●	●	●	●	
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) P106
(4) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(2) P207
(5) R105

NOTES

(3) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-604

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60			60		
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-605

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-607

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux	●					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-608

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation					
H1 Unifamiliale	●				
H2 Bifamiliale					
H3 Multifamiliale					
H4 Collective					
C - Commerce					
C1 Première nécessité					
C2 Locale					
C3 Hébergement					
C4 Artérielle					
C5 Commerce automobile					
C6 Service pétrolier					
I - Industriel					
I1 Légère					
I2 Lourde					
P - Public et institutionnel					
P1 Institutionnelle					
P2 Service d'utilité publique		● (1)			
R - Récréatif					
R1 Extensive			● (2)(4)		
R2 Intensive					
A - Agricole					
A1 Activité agricole (LPTAA)					
A2 Activité agricole et forestière				● (3)	
EX - Activité d'extraction					
EX1 Activité d'extraction					

Mode d'implantation					
Isolé	●	●	●	●	
Jumelé					
Contigu					
Marges					
Avant (min.)	15	15	15	15	
Latérales (min.)	15	15	15	15	
Arrière (min.)	15	15	15	15	
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment					
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment					
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60				
Largeur (min.)	7				
Profondeur (min.)					
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1				

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000	
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150	
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●				
Atelier d'artistes et d'artisans	●				
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●				
Location de chambres	●				
Gîte touristique (B&B)					
Fermette	●				
Garde de chevaux	●				
Activité liée à la ressource					

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte					
Usage multiple			●		
Entreposage extérieur		●	●	●	
Projet intégré	●				

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-609

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)(4)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière				● (3)		
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●	●		
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15		
Latérales (min.)	15	15	15	15		
Arrière (min.)	15	15	15	15		
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%		

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2		
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12		
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m ² (min.)	40000	40000	40000	40000		
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150	150	150		
Profondeur du terrain (min.)	100	100	100	100		

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux	●					
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●	●		
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(3) A201

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

(4) R105

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone P-610

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique	● (1)					
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●					
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5					
Latérales (min.)	5					
Arrière (min.)	5					
Taux d'implantation (max.)	10%					

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2					
En mètres (min. / max.)	6 / 12					
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)						
Largeur (min.)						
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000					
Longueur de façade du terrain (min.)	50					
Profondeur du terrain (min.)	30					

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	●					
Entreposage extérieur						
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-611

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	•					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique						
R - Récréatif						
R1 Extensive		• (1)(2)				
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15				
Latérales (min.)	15	15				
Arrière (min.)	15	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	4 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	40000	40000				
Longueur de façade du terrain (min.)	150	150				
Profondeur du terrain (min.)	100	100				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple		•				
Entreposage extérieur						
Projet intégré	•					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1) R101

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(2) Ne nécessitant pas un déboisement supérieur à 10 % de la superficie du lot.

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 5 mars 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone REC-612

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale	●					
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère						
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		● (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive			● (2)			
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	●	●	●			
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	5	5	5			
Latérales (min.)	5	5	5			
Arrière (min.)	5	5	5			
Taux d'implantation (max.)	30%	10%	10%			

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2			
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12			
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)	1					

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000	3000			
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50			
Profondeur du terrain (min.)	30	30	30			

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile	●					
Atelier d'artistes et d'artisans	●					
Log. supplémentaire ou intergénérationnel	●					
Location de chambres	●					
Gîte touristique (B&B)						
Fermette	●					
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple			●			
Entreposage extérieur		●	●			
Projet intégré	●					

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

--

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207
(2) R105

NOTES

<p>Les normes de lotissement prescrites sont pour un lot non desservi à l'extérieur du corridor riverain localisé sur une rue existante. Dans les autres cas, voir le <i>Règlement de lotissement</i>.</p>
--

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-06	30 avril 2026

Date: 16 février 2026

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone I-700

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle						
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère	•					
I2 Lourde						
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique		• (1)				
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction						

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•				
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15				
Latérales (min.)	15	15				
Arrière (min.)	15	15				
Taux d'implantation (max.)	10%	10%				

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2				
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12				
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60					
Largeur (min.)	7					
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	3000	3000				
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50				
Profondeur du terrain (min.)	30	30				

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•					
Entreposage extérieur	•	•				
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-02	29 juin 2022

Date: 9 avril 2019

Apur

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Zone EX-800

GROUPES ET CLASSES D'USAGES

H - Habitation						
H1 Unifamiliale						
H2 Bifamiliale						
H3 Multifamiliale						
H4 Collective						
C - Commerce						
C1 Première nécessité						
C2 Locale						
C3 Hébergement						
C4 Artérielle					• (2)	
C5 Commerce automobile						
C6 Service pétrolier						
I - Industriel						
I1 Légère	•					
I2 Lourde		•				
P - Public et institutionnel						
P1 Institutionnelle						
P2 Service d'utilité publique				• (1)		
R - Récréatif						
R1 Extensive						
R2 Intensive						
A - Agricole						
A1 Activité agricole (LPTAA)						
A2 Activité agricole et forestière						
EX - Activité d'extraction						
EX1 Activité d'extraction					•	

IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Mode d'implantation						
Isolé	•	•	•	•	•	
Jumelé						
Contigu						
Marges						
Avant (min.)	15	15	15	15	15	
Latérales (min.)	15	15	15	15	15	
Arrière (min.)	15	15	15	15	15	
Taux d'implantation (max.)	10%	10%	10%	10%	10%	

CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Hauteur du bâtiment						
En étages (min. / max.)	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	1 / 2	
En mètres (min. / max.)	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	6 / 12	
Dimensions du bâtiment						
Sup. d'implantation - m ² (min.)	60	60		60	60	
Largeur (min.)	7	7		7	7	
Profondeur (min.)						
Nbre de logements par bâtiment (max.)						

NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)

Superficie du terrain - m² (min.)	5000	5000	5000	40000	5000	
Longueur de façade du terrain (min.)	50	50	50	150	50	
Profondeur du terrain (min.)	50	50	50	100	50	

USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION

Activités professionnelles à domicile						
Atelier d'artistes et d'artisans						
Log. supplémentaire ou intergénérationnel						
Location de chambres						
Gîte touristique (B&B)						
Fermette						
Garde de chevaux						
Activité liée à la ressource						

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Usage mixte						
Usage multiple	•	•				
Entreposage extérieur	•	•	•	•		
Projet intégré						

SAINT-HIPPOLYTE

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(2) C409, C410, C411, C412

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

(1) P207

NOTES

Les normes de lotissement prescrites peuvent varier en fonction de la localisation du lot sur une rue existante ou sur une nouvelle rue. Voir le Règlement de lotissement.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
1171-19-01	18 décembre 2019
1171-19-02	29 juin 2021

Date: 5 mars 2019

Apur